

## **ODD 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

### **MÉTADONNÉES**

**4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou supérieur, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.**

#### **4.3.2 Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe**

##### **Définition**

Effectif total des inscriptions dans l'enseignement supérieur, quel que soit l'âge, exprimé en pourcentage de la population dans la tranche d'âge de 5 ans suivant immédiatement l'enseignement secondaire supérieur.

##### **But**

Montrer le niveau général de participation à un niveau d'enseignement donné. Il indique la capacité du système éducatif à accueillir des élèves d'un groupe d'âge particulier.

##### **Méthode de calcul**

Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, exprimé en pourcentage de la tranche d'âge de 5 ans suivant immédiatement l'enseignement secondaire supérieur.

$$GER_{5t8} = \frac{E_{5t8}}{SAP_{5t8,a}}$$

où :

$GER_{5t8}$  = taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur (niveaux CITE 5, 6, 7 et 8).

$E_{5t8}$  = inscription dans l'enseignement supérieur (niveaux CITE 5, 6, 7 et 8) .

$SAP_{5t8,a}$  = population du groupe d'âge officiel  $a$  pour l'enseignement supérieur (niveaux CITE 5, 6, 7 et 8).

Note: La population ayant l'âge officiel pour l'enseignement supérieur est estimée à la tranche d'âge de 5 ans suivant immédiatement l'enseignement secondaire supérieur. Si l'âge officiel d'entrée dans le deuxième cycle du secondaire est de 15 ans et que la durée est de 3 ans, alors  $a$  correspond à la tranche d'âge des 18-22 ans.

### **Interprétation**

Une valeur élevée de l'indicateur indique un degré élevé de participation à l'enseignement supérieur chez les étudiants de tous âges.

### **Type de source de données**

Données administratives, enquêtes auprès des ménages.

### **Désagrégation**

Par sexe à partir de sources administratives ; et par sexe, lieu et revenu à partir d'enquêtes auprès des ménages et autres, selon les disponibilités.

### **Données requises**

Inscription dans l'enseignement supérieur ; estimations de la population par année d'âge (si l'on utilise des données administratives) et données sur la structure (âge d'entrée et durée) de l'enseignement secondaire supérieur.

### **Les sources de données**

Données administratives des écoles et universités ou données d'enquêtes auprès des ménages sur les inscriptions ; recensements de population et enquêtes pour les estimations de la population par année d'âge (si l'on utilise des données administratives sur les inscriptions) ; données administratives des ministères de l'Éducation sur la structure de l'enseignement secondaire supérieur.

### **Assurance qualité**

L'indicateur pour chaque niveau d'enseignement devrait être basé sur le nombre total d'inscriptions dans tous les types d'établissements d'enseignement, y compris publics et privés.

### **Limites et commentaires**

Le taux brut de scolarisation est une mesure large de la participation à l'enseignement supérieur et ne tient pas compte des différences de durée des programmes entre les pays ou entre les différents niveaux d'enseignement et domaines d'études. Il est standardisé dans une certaine mesure en le mesurant par rapport à une tranche d'âge de 5 ans pour tous les pays, mais peut sous-estimer la

participation, en particulier dans les pays dotés de systèmes d'enseignement supérieur peu développés ou dans ceux où l'offre est limitée aux premiers programmes tertiaires (qui durent généralement moins de 5 ans).